

Quel code civil choisir ?

Par **ameliie**, le **10/09/2016** à **01:00**

Bonjour,

Je viens de faire ma rentrée en L1 de droit et on nous a demandé d'acheter un code civil. Notre professeur nous a conseillé celui de Dalloz. N'ayant pas de gros moyens, j'ai vu qu'il existait une édition limitée de ce code civil à 20€ au lieu de 40€ pour le code civil traditionnel. Alors je me posais la question suivante : y a-t-il une différence majeure (à part le prix) entre les deux livres ? Et si oui, est-ce que le plus cher est-il forcément mieux, où puis-je prendre l'édition limitée sans avoir à le regretter plus tard car trop incomplet...

Si quelqu'un s'y connaissant pouvait me donner quelques conseils, cela m'aiderait beaucoup !
[smile4]

Merci d'avance [smile3]

Par **Herodote**, le **10/09/2016** à **08:55**

Bonjour,

Il n'y a aucune différence de contenu. L'extérieur est différent, car la version à 20 € a une reliure cartonnée qui s'abime plus facilement et n'a pas les deux petites languettes qui font marque-page. Par ailleurs, la version à 40 € donne droit à quelques avantages sur internet il me semble (ebook, mises à jours régulières, etc.). Cela étant, à l'intérieur, le code civil est rigoureusement le même et je me suis servi, sans regrets ou inconvénients, de la version à 20 €.

Sinon, les codes lexisnexis (bleus), sont dans leur version "premium" à moitié prix (20 € pour le code civil) en début d'année. Personnellement, je préfère Dalloz, mais d'autres privilégient cette version.

Par **ameliie**, le **10/09/2016** à **11:46**

Merci beaucoup pour votre réponse !

Je vais pouvoir prendre la version à 20 € sans soucis dans ce cas :)

Merci encore!

Par **Yn**, le **10/09/2016** à **15:55**

Pour le Code civil, ma préférence va clairement vers le lites (le bleu, donc) car l'équipe des annotateurs est vraiment bonne, notamment toute la partie contrat et responsabilité.

Par **Visiteur**, le **10/09/2016** à **17:08**

Je rejoins Yn.

Depuis que le bleu est sorti à 20€, qui plus est avec de belles couvertures, je le prends. Il est aussi bon que le Dalloz, et moins cher. Tu ne seras pas pénalisé aux examens.

Par **ameliie**, le **10/09/2016** à **23:23**

merci pour tous vos conseils cela va m'aider dans mon choix (qui n'est toujours pas fait !)

Par **marianne76**, le **20/09/2016** à **08:08**

Bonjour

Si le contenu des deux codes est identique, je conseille pour ma part sans hésiter le Litec. En effet, suite à la réforme, vous avez en plus un fascicule très pratique de concordance entre les nouveaux et les anciens articles, et ce dans les deux sens . Pour s'y retrouver rien de tel. Dalloz en revanche redonne comme l'année dernière son commentaire de l'ordonnance ce qui a mon sens a désormais moins d'intérêt compte tenu des sites gratuit qui en traite

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/09/2016** à **08:19**

Bonjour

c'est vrai qu'une table de concordance est très utile, surtout pour les articles profondément ancrés dans nos esprits (1382, 1134 etc.). Cela va être difficile de s'y mettre. A tout les coups, il y en a qui vont s'emmêler les pinceaux.

Par **loulou2903**, le **10/07/2018** à **12:03**

bonjour

je rentre en L1 prochainement, j'aimerais savoir quels livres acheter ?
et surtout pourquoi un code civil (Dalloz) est a 20€ et le même à 45€, lequel doit-je prendre ?
merci d'avance :)

Par **Xdrv**, le **10/07/2018** à **12:14**

Bonjour, ce qui change c'est généralement la qualité de la couverture. Ceux à 45€ sont en cuir avec deux rubans à l'intérieur, ceux à 20€ ont une couverture cartonnée. Le contenu reste le même

Par **Labella**, le **10/07/2018** à **13:24**

Bonjour,

Loulou2903 je te conseille de prendre celui à 20 euros car une fois la L1 passé il sera périmé haha, tu devras en racheter un pour la L2.

Bonne journée,

Par **marianne76**, le **10/07/2018** à **13:43**

Bonjour

Il y a quand même de bonnes chances qu'il soit encore valable pour l'année prochaine ,

Par **LouisDD**, le **10/07/2018** à **15:04**

Accessoirement les codes lexisnexis (bleus) sont tout aussi bien

Par **marianne76**, le **11/07/2018** à **10:43**

Bonjour

Complètement d'accord je préfère pour ma part leur présentation

Par **LouisDD**, le **11/07/2018** à **18:32**

De toute manière ce qu'il faut retenir c'est que vous allez devoir les garder à jour en rachetant au grès des grosses réformes, et que quelle que soit l'édition, il suffit de savoir s'en servir pour qu'ils aient exactement la même efficacité ... Le choix reste entre vos mains

Par **marianne76**, le **11/07/2018** à **20:26**

